

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

238-18

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation;
- 3.- Période de questions;
- 4.- Adhésion au service régional de vidange des fosses septiques;
- 6.- Levée de la séance.

De renoncer, en présence de l'ensemble des membres du conseil, à l'avis de convocation de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

Point n° 4

Adhésion au service régional de vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a mis en place un service régional de vidange des boues de fosses septiques depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas partie à ce service;

ATTENDU QU'il serait bénéfique pour l'ensemble des citoyens de bénéficier d'un service municipal de vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE la Municipalité et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont convenu de modalités permettant l'intégration de la Municipalité à ce service;

À CES CAUSES,

239-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

D'informer la MRC de La Nouvelle-Beauce de l'intention d'adhérer au service régional de vidange des boues de fosses septiques à compter de l'année 2019;

D'autoriser la MRC de La Nouvelle-Beauce à procéder à un appel d'offres relatif à la fourniture des services requis par l'adhésion de la Municipalité au service régional;

D'autoriser le paiement d'une somme de 10 000 \$ représentant la part des frais de mise en place du service régional attribuables à la Municipalité.

De mandater le directeur général pour négocier l'entente intermunicipale devant intervenir entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et la Municipalité concernant son adhésion au service régional.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Levée de la séance

240-18

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

À 20 h 05 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais maire